

COMMUNE de BEAULIEU
Département de l'Isère

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 Juillet 2024**

Nombre membres
En exercice 14
Présents 8
Votants 9

Date de la convocation : 19.07.24

2024 - 021

L'An deux mil vingt-quatre le vingt-cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Beaulieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Didier CORVEY-BIRON, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Didier CORVEY-BIRON, Annie BERECHÉ, Jean-Noël MANDIER, René BAYLE, David GRAND, Nathalie DECTOT, Guillaume CROIZAT, Vincent CAILLAT

Absents : Valérie DROUVIN, Régis LACROIX, Laure ALBERTIN, Marie-Sophie BARBIER, Benjamin CHABERT, Mickaël GRAS

Procuration : Laure ALBERTIN donne procuration à Nathalie DECTOT

A été nommée secrétaire : Benjamin CHABERT

Délibération pour don à la Vallée du Vénéon

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu la création d'un fonds d'aide d'urgence du Département de l'Isère suite aux intempéries dans la vallée du Vénéon en Oisans,

Epicentre des inondations qui ont touché le massif des Écrins, et plus particulièrement la vallée du Vénéon en Oisans au mois de Juin 2024, coupant tout accès à certaines communes et dévastant un très grand nombre de bâtiments et habitations, la commune de Beaulieu tient à apporter son soutien et sa solidarité.

La commune de Beaulieu souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité qui est mis en place, notamment par le Département de l'Isère.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de soutenir les communes sinistrées, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :

- Faire un don d'un euros par habitant, soit 651 euros.

Contact sera pris auprès du Département de l'Isère afin de pouvoir mettre en place le versement de cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'octroi de cette subvention ;
- **CHARGE** M. Le Maire de mettre en œuvre le versement de cette subvention.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

M. Didier CORVEY-BIRON,
Maire

